



**Municipalité de la Commune  
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 09/2018  
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 29'000.— pour la transformation  
des bureaux du Centre Communal d'Entretien (CCE)

Délégué municipal

*M. Christian Dugon, Municipal*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Les bureaux de l'administration du Centre Communal d'Entretien sont actuellement répartis en fonction des besoins des services forêts et des infrastructures (eaux-routes-voirie-espaces verts). Le garde-forestier, le chef de service des infrastructures ainsi que le responsable des réseaux eaux-égouts se partagent cet espace avec le secrétariat – réception. De plus, dans la zone réception un petit espace de conférence est dédié aux visiteurs (représentants-ingénieurs, etc.) Nous constatons une mixité qui peut être gênante à certaines occasions, notamment dans le cas d'entretiens confidentiels avec un collaborateur.

D'autre part, comme déjà mentionné, la Municipalité a engagé un nouveau collaborateur au service des infrastructures. Ce dernier, qui secondera le chef de service et participera également à la police des constructions, nécessite un espace de travail.

## 2. Descriptif

Au vu de ces besoins, il s'est avéré nécessaire d'aménager différemment les services de manière à ce que le personnel puisse travailler dans les meilleures conditions de confidentialité et d'ergonomie possibles.

Les réunions de réflexion qui ont été tenues entre la Municipalité, le service des bâtiments et les utilisateurs afin de gérer au mieux les espaces disponibles dans ces locaux nous ont guidés sur le choix d'une liaison entre le bureau et le réfectoire qui, de toute évidence, est trop vaste par rapport à son utilisation.



## 3. Coût de l'étude

Une paroi de séparation sera installée à l'ouest du réfectoire, tout en maintenant un éclairage naturel dudit réfectoire par une fenêtre de 2.50 m. x 1.50 m.



Les travaux portent essentiellement sur de la maçonnerie, par l'ouverture du mur de séparation pour la porte de liaison et la construction d'un mur de séparation en brique ciment de 10 cm.

En ce qui concerne la partie électricité-informatique, une séparation de l'éclairage est prévue ainsi qu'un canal d'allège équipé de prises électriques et informatiques.

Très peu d'équipement de meubles figure dans ce préavis car la majorité du mobilier nécessaire (bureaux et armoires) provient de la récupération d'une entreprise les liquidant à très bas prix.

Des offres ont été sollicitées auprès d'entreprises de la région, desquelles ressort le tableau suivant :

Maçonnerie : Porte de communication, mur de séparation	CHF	13'784.60
Electricité : installation courant fort, câblage informatique	CHF	5'179.35
Vitrage : estimation	CHF	1'900.00
Aménagements (mobilier, informatique et téléphonie)	CHF	3'000.00
Divers travaux : démontages luminaires, petit matériel, contrôle OIBT	CHF	1'800.00
Divers et imprévus env. 5%	CHF	1'300.00
TOTAL HT	CHF	26'963.95
TVA 7.7%	CHF	2'076.20
<b>TOTAL TTC (arrondi)</b>	<b>CHF</b>	<b>29'000.00</b>

Les charges financières moyennes, s'élèvent à CHF 3'219.— par an.

#### 4. Conclusion

Ce projet correspond au but souhaité par la Municipalité. C'est pourquoi, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

##### Le Conseil Communal d'Arzier - Le Muids

- vu le préavis municipal n° 09/2018 relatif à la demande de crédit de CHF 29'000.— pour la transformation des bureaux du Centre Communal d'Entretien (CCE),
  - vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
  - vu le rapport de la commission des finances,
  - ouï les conclusions des commissions précitées,
- Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

##### Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 09/2018 relatif à la demande de crédit de CHF 29'000.— pour la transformation des bureaux du Centre Communal d'Entretien (CCE),
2. De financer ce dernier par la trésorerie.
3. D'amortir cet objet sur 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 7 mai 2018 pour être soumis au Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Louise Schweizer



Le Secrétaire



Quentin Pommaz



